

ARRÊTÉ N°2025-48

OBJET : Peinture au sol

Rue de la Bouexière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du budget participatif, des peintures au sol seront réalisées par une équipe de bénévoles au niveau du passage piéton surélevé de l'école Sainte-Thérèse, rue de la Bouexière angle de la rue Françoise Héritier, ainsi que sur la rue Françoise Héritier au niveau du rond-point, les samedis 19 et 26 avril 2025.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par panneaux prioritaires mis en place par les organisateurs.

Les stationnements situés devant le 14 rue de la Bouexière, seront interdits afin de faciliter au mieux le passage des véhicules et de sécuriser les participants.

Un système de sécurité sera réalisé par les bénévoles avec mise en place de personnes à chaque extrémité du chantier afin de prévenir les automobilistes en amont et de les faire ralentir.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 25 mars 2025

Le Maire

Jérôme BÉGASSE

